



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 17 AVRIL 2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : MM José ROMERO - José DE JESUS - Louis FINANCE

Excusée : Mme Christelle SCHRODER

Contrôle des feuilles de match.

Informations générales

Modification du calendrier des coupes, les finales sont reportées du 12 mai au 26 mai, avec accord du Comité de Direction.

De ce fait, les 1/2 finales vont se dérouler le 12 mai.

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Réserve

Match n°26398858 PORTE D'AQUITAINE 3 -- ASTAFFORT 2 du 07.04.2024 à 13h00

Considérant la réserve d'avant match confirmée par le club d'ASTAFFORT, recevable dans la forme.

Considérant que le club porte une réserve sur la participation et la qualification de tous les joueurs de PORTE D'AQUITAINE et 4 joueurs mutés inscrits sur la feuille de match en objet.

Après vérification du fichier des joueurs mutés du club de PORTE D'AQUITAINE, seul un (1) joueur apparaît en état de muté en période normale.

La Commission dit que tous les joueurs inscrits pouvaient participer à la rencontre.

Par ces motifs la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Forfait

Match n° 6398863 ASTAFFORT 2 -- CLAIRAC du 14.04.2024 à 15h00.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CLAIRAC (1^{er} forfait)

ASTAFFORT 2 : 3 buts - 3 points – CLAIRAC : 0 but - moins un (1) point.

Le président

José ROMERO

Procès-Verbal validé le 19 avril 2024 par M Dominique Stoll, Secrétaire Général du District.